

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an Deux mille vingt et un, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents :** Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, BRUYERE, TONDEUR, TRIPIANA et PETIT

**Absent ayant donné procuration :** M MARIEZ donne procuration à M TRIPIANA  
M BLOMME donne procuration à M DRUESNE

**Absent excusé :**

**Secrétaire :** Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 15  
Date de convocation : 16/09/2021

La séance est ouverte à 19h30.

Il est précisé qu'en début de séance M TRIPIANA annonce qu'il va enregistrer la séance. M Le Maire ainsi que 2 autres membres du conseil ne sont pas d'accord mais M TRIPIANA poursuit son enregistrement.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET**

Le compte rendu du Conseil municipal du 19 Juillet est approuvé à l'unanimité.

### **SIDEN-SIAN RETRAIT DES COMMUNES DE MAING, AUXY-LE-CHATEAU, GUIVRY et LIEZ**

M le Maire fait part au conseil des demandes émanant du SIDEN-SIAN concernant :

- Retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXY-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) Compétence C3 « Assainissement Non Collectif »
- Retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) Compétence C1 « Eau Potable »

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 15

### **CONVENTION DE FINANCEMENT : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour de projets d'investissement ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance – Continuité pédagogique (MENN2100919X)

Considérant que cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et pour lequel la collectivité a déposé un dossier en ligne sur « démarches simplifiées », qui a été accepté.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 15

### **EMPRUNT DE 200.000 € AURES DU CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**

Suite à la délibération 2021-035 du 19 juillet courant, autorisant M Le Maire à négocier auprès des banques pour obtenir des propositions de financements pour les travaux à hauteur de 200.000 €, voici les propositions reçues en sachant que ni la Banque Postale ni la Caisse d'Epargne n'ont répondu. Le Seul organisme ayant répondu est le

Crédit Agricole Nord de France :

- 200.000 € sur 10 ans au taux de 0,39 %
- 200.000 € sur 12 ans au taux de 0,48 %
- 200.000 € sur 15 ans au taux de 0,62 %

L'ensemble du conseil décide de souscrire un emprunt de 200.000 € sur 10 ans au taux de 0,39 %.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 15

### **EXONERATION ARTICLE 1383 – TFPB 2022**

Pour rappel, en vertu de l'article 1383 du Code Général des Impôts (CGI), les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de droit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Au titre des dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 figure spécifiquement une réécriture de l'article 1383 du CGI à compter du 1er janvier 2021.

En vertu de ces nouvelles dispositions, l'exonération temporaire (2 ans) de TFPB est maintenue.

Mais, les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

La délibération peut viser :

- soit tous les immeubles à usage d'habitation ;
- soit les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Cette délibération doit être prise avant le 01/10/N pour être applicable à compter de N+1.

Le conseil maintient l'exonération en l'état.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 15

### **ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA STRATÉGIE D'INTERVENTION ET DE RÉHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC**

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2018, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois porte, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP).

La SIRPP a pour objectif d'amener progressivement l'ensemble des communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Énergétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à la référence 2012).

Cette stratégie d'amélioration du patrimoine permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement énergétique personnalisé via son Conseiller en Énergie Partagé (CEP) et d'être accompagnée.

La commune de LOUVIGNIES-QUESNOY souhaitant s'inscrire dans cette stratégie d'intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public, Monsieur Le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à :

Participer au co-financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Énergie Partagé » mis en place par le Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois. Le coût de cette adhésion par année est fixé à **1,00€ / habitant (plafonné à 5 000€) soit la somme de 932,00€<sup>2</sup> /an pour la commune.**

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 15

### **ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la commission d'appel d'offre concernant les réponses pour le marché des travaux du cimetière à savoir : création d'un parking, agrandissement du cimetière et mise en accessibilité de celui-ci.

Seule 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, dont voici les propositions :

	<b>LECLERCQ TP</b>	<b>DESCAMPS TP</b>
<b>Montant HT</b>	282.546,35 €	197.358,20 €
<b>Note obtenue sur 10</b>	4,05	8,83

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 15

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Remplacement des menuiseries à l'école maternelle (portes arrière et fenêtres) : Subv. possible de 4.275€ par le Syndicat d'Electrification d'Avesnes sur Helpe.
- Problème avec la pose de la porte de la salle des associations. Des réserves ont été faites à l'entreprise.
- Projet d'isolation de la salle des fêtes : par l'extérieur, le plafond, les portes et les fenêtres.
- Contrôle Amiante : le toit des toilettes de l'école du haut ne pose pas de problème mais celui de l'école du bas est concerné. Dans quelques mois la déchetterie de Poix du Nord pourra prendre l'amiante, à suivre.
- Les ralentisseurs rue de l'église ont été retirés pour une raison de sécurité. Il est prévu d'en remettre ainsi que les panneaux STOP pour limiter la vitesse excessive dans le village par des conducteurs inconscients.
- M Tondeur demande pourquoi est affichée une autorisation d'exploiter pour le GAEC ELOY alors que le conseil avait voté à l'unanimité afin que ces parcelles soient reprises par M Lefaux. Le dossier est en cours, nous attendons le départ en retraite de Mme Lobet pour finaliser ce dossier.
- Projet : Planter un arbre à chaque naissance : il faut choisir le terrain
- Demande de M Carlier pour l'enlèvement de ses déchets verts : nous ne pouvons malheureusement pas accéder à sa demande.
- Un arrêté de péril va être établi pour la maison de Mme Delsarte. Une mise sous tutelle est également envisagée.
- Un courrier sera envoyé aux habitants concernant la taille des haies.
- Une demande de prêt de la scène par « Au pied de mon arbre », nous ne prêtons pas ce type de matériel aux particuliers.
- Demande de M Lesur pour pose d'un revêtement sur le trottoir le long de sa maison. A voir avec l'entreprise pour une estimation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

## **SIGNATURES**

BISIAUX Ch.

BLOMME S.  
Procuration M DRUESNE

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.  
Procuration M TRIPIANA

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.